



1

*Programmes de
vacances-travail*

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les étudiants de niveau collégial et universitaire peuvent enrichir leurs expériences de voyage en allant travailler en Allemagne. Il n'est pas obligatoire que les emplois soient reliés au domaine d'études.

Les participants jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants allemands pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Habituellement, les stages sont d'une durée maximale de trois mois.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- être inscrit dans un établissement d'études postsecondaires ou une université; et
- démontrer une connaissance pratique de la langue allemande.

De plus, vous devez avoir en main une offre d'emploi écrite d'un employeur allemand avant votre départ du Canada. Cette offre doit stipuler, entre autres, le nom de la firme concernée, la ville, la nature du travail, la durée, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, le cas échéant. L'ambassade et les consulats de la République fédérale d'Allemagne au Canada pourront vous aider dans vos recherches.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous devez payer le coût du voyage et vos frais de séjour sur place. Dans certains cas, les participants sont nourris et logés par les employeurs.

Pour obtenir un visa, vous devez vous adresser directement à un consulat ou à l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne au Canada.

Les étudiants peuvent aussi s'adresser au Programme de vacances-travail pour étudiants (PVTE).

Pour plus de renseignements sur ce programme et sur les employeurs potentiels en Allemagne, veuillez communiquer avec:

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

1, rue Waverley
Ottawa (Ontario)
K2P 0T8
Téléphone : (613) 232-1101
Télécopieur : (613) 594-9330
Internet: <http://www.GermanEmbassyOttawa.org>

Consulats

77, chemin Admiral
Toronto (Ontario)
M5R 2L4
Téléphone : (416) 925-2813/2814/2815
Télécopieur : (416) 925-2818

1250, boul. René Lévesque Ouest
41^{ème} étage, Édifice Marathon
Montréal (Québec)
H3B 4W8
Téléphone : (514) 931-2277
Télécopieur : (514) 931-7239

World Trade Centre
999, Canada Place, bureau 704
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
Téléphone : (604) 684-8377
Télécopieur : (604) 684-8334

Association des professeurs d'allemand des universités canadiennes (APAUC)

DESCRIPTION

L'APAUC offre un programme grâce auquel les étudiants canadiens peuvent parfaire leur connaissance de la langue allemande en travaillant et en voyageant en Allemagne pendant les vacances d'été. Vous pouvez notamment travailler dans le secteur de l'hôtellerie et dans la restauration.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au Canada;
- démontrer une connaissance pratique de l'allemand (soit au moins une année d'université ou l'équivalent); et
- être inscrit dans un établissement d'études postsecondaires membre de l'APAUC.

Les personnes ayant déjà participé au programme ne sont pas admissibles à nouveau. (Toutefois, les boursiers du programme DAAD de Freiburg sont admissibles.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 30 novembre. Des frais d'inscription non remboursables sont exigés.

Dans certains cas, le coût du voyage aller-retour des participants de même que leurs frais d'hébergement à Francfort, en Allemagne, peuvent être subventionnés.

Pour vous inscrire et pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

L'Association des professeurs
d'allemand des universités
canadiennes

Département des études germaniques
Brock University
St. Catharines (Ontario)
L2S 3A1
Téléphone : (905) 688-5550 poste 3312
Internet :
castle.uvic.ca/german/cautg/index.html
(anglais seulement)

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur ce programme auprès du département d'allemand de n'importe quel collège, université ou cégep au Canada.

AUSTRALIE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Le but du programme est de permettre aux jeunes de prendre des vacances en Australie et de gagner un peu d'argent en travaillant à l'occasion. Quoique le but premier de la visite en Australie soit de prendre des vacances et de voyager, le détenteur d'un visa peut travailler, à temps plein ou à temps partiel, pour une période n'excédant pas trois mois à la fois pour n'importe quel employeur. Un emploi d'une durée de plus de trois mois avec le même employeur est interdite.

Les détenteurs de visa ne sont pas autorisés à entreprendre des études en Australie, sauf pour un cours d'anglais de courte durée.

DURÉE DE SÉJOUR

Les visas de vacances-travail sont valides pendant un an à compter de la date d'émission et permettent de séjourner un maximum de 12 mois en Australie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 25 ans (mais il n'est pas nécessaire d'être étudiant); et
- avoir la citoyenneté canadienne.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour obtenir un formulaire d'inscription, vous devez envoyer une demande écrite, ainsi qu'une enveloppe de retour pré-adressée et affranchie d'un timbre de un (1) dollar, à l'adresse suivante :

Haut-commissariat pour l'Australie

50, rue O'Connor, bureau 710

Ottawa (Ontario)

K1P 6L2

Téléphone : (613) 783-7665

Télécopieur : (613) 236-0026

Les demandes envoyées par télécopieur ne seront pas acceptées.

Vous pouvez obtenir davantage d'information sur le site Web du ministère australien de l'Immigration et des Affaires multiculturelles à l'adresse Internet suivante : www.immi.gov.au/allforms/temp-whm.htm

BELGIQUE

Agence Québec-Wallonie- Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ)

DESCRIPTION

L'AQWBJ est un organisme de coopération internationale entre la Belgique et le Québec qui offre aux jeunes la possibilité d'enrichir leurs connaissances et de les mettre en pratique dans un contexte international.

Les stages offerts relèvent des secteurs du développement économique et culturel, de l'environnement, des communications, et des sciences et techniques. Des spécialistes de l'Agence vous guident dans le choix d'un stage et vous aident à préparer votre plan de projet. Quel que soit votre domaine d'études ou d'activité, l'AQWBJ vous fournira un encadrement pédagogique pendant tout le stage de formation.

Les stages comportent notamment les éléments suivants :

- la prospection, la recherche, la collecte d'information (en groupe ou individuellement);
- la collaboration;
- la formation au travail;
- l'immersion professionnelle et sociale;
- des invitations à des manifestations spéciales, des conférences, des congrès et des festivals.

DURÉE DES STAGES

La plupart des stages durent deux semaines.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans (dans certains cas, jusqu'à 35 ans);
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au Canada; et
- être domicilié au Québec depuis au moins un an.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous devez déboursier entre 250 et 425 dollars pour participer au programme. De son côté, l'Agence fournit le billet d'avion aller-retour Montréal-Bruxelles, une assurance-maladie et hospitalisation et une indemnité de dépenses quotidienne de 40 dollars pour une durée maximale de 14 jours, ce qui représente les trois quarts du coût du voyage.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ)

1441, boulevard René-Lévesque ouest
Bureau 301
Montréal (Québec)
H3G 1T7
Téléphone : (514) 873-4355
Télécopieur : (514) 873-1538

CORÉE

Programme vacances-travail

DESCRIPTION

Pour favoriser la compréhension, le rapprochement et la collaboration dans le domaine culturel, ce programme donne à de jeunes Canadiens la possibilité de se rendre en Corée pendant une période de vacances prolongée et d'occuper, occasionnellement, un emploi pour payer leurs frais de voyage.

DURÉE DU SÉJOUR

Le visa coréen de vacances-travail est d'une durée initiale de six mois. Une fois en Corée, il est possible d'obtenir une prolongation de six mois.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, vous devez :

- avoir entre 18 et 25 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne et résider au Canada au moment de la demande;
- posséder un passeport valide et un billet de voyage aller-retour ou suffisamment d'argent pour acheter un billet de retour; et
- avoir des ressources financières qui vous permettent, entre autres, de payer, le cas échéant, vos frais médicaux pendant votre séjour initial en Corée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade de la République de Corée

150, rue Boteler
Ottawa (Ontario)
K1N 5A6
Téléphone : (613) 244-5010
Télécopieur : (613) 244-5034

Consulats

1000, rue Sherbrooke ouest,
Bureau 1710
Montréal (Québec)
H3A 3G4
Téléphone : (514) 845-3243
Télécopieur : (514) 845-8517

555 Avenue Road
Toronto (Ontario)
M4V 2J7
Téléphone : (416) 920-3809
Télécopieur : (416) 924-7305

1066, rue Hastings ouest,
Bureau 830
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3X1
Téléphone : (604) 681-9581
Télécopieur : (604) 681-4864

FRANCE

Association Québec-France

DESCRIPTION

Les Associations Québec-France et France-Québec, qui sont parrainées par les gouvernements français et québécois, organisent des échanges culturels dans les secteurs-types suivants :

Vendanges en France : Quelque 200 jeunes Québécois obtiennent chaque année un permis de travail pour aller faire les vendanges en France. Dans la plupart des cas, ils sont logés et nourris par l'employeur.

Emplois d'été : Les municipalités françaises et québécoises participantes échangent des étudiants pour des emplois d'été. Elles échangent aussi des moniteurs et des monitrices entre camps d'été et colonies de vacances. Généralement, les participants ne sont ni logés, ni nourris (sauf exception).

DURÉE DES STAGES

Vendanges : Les permis sont valides de 8 à 10 jours entre le 5 septembre et le 15 octobre.

Emplois d'été : Les échanges durent six à huit semaines et ont lieu en juillet et en août.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ces programmes, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans (entre 18 et 35 pour les vendanges);
- résider au Québec;
- être membre de l'Association (frais d'adhésion de 25 dollars); et être étudiant.

Il y a également des frais d'inscription de 20 dollars.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les inscriptions débutent à la mi-janvier et sont acceptées jusqu'à la fin de mars. Selon le programme, vous devez parfois payer le coût de la séance d'accueil et une nuit d'hébergement à Paris.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Association Québec-France

9, place Royale
Québec (Québec)

G1K 4G2

Téléphone : (418) 643-1616

Télécopieur : (418) 643-3053

Courrier électronique :

assquefr@quebectel.com

Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

Mobilité des jeunes travailleurs

DESCRIPTION

En 1982, les gouvernements français et québécois concluaient une entente ayant pour objet de permettre aux jeunes Québécois et Français d'obtenir une autorisation de travail dans l'autre communauté. Cette entente a également pour but de favoriser un rapprochement entre les deux communautés, de permettre une intégration complète de ces jeunes dans un milieu de vie et de leur procurer une expérience de formation professionnelle.

DURÉE DES STAGES

La durée de séjour est d'au moins 6 mois et d'au plus 12 mois.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 35 ans;
- résider de façon permanente au Canada;
- résider au Québec depuis au moins un an; et
- n'avoir jamais participé au programme auparavant.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au programme Mobilité des jeunes travailleurs, vous devez présenter un contrat de travail signé par un employeur français sur un formulaire prévu à cette fin par le ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de la Population et des Migrations. Les conditions d'emploi doivent satisfaire aux exigences suivantes:

- être assorti d'un contrat à durée déterminée de six mois (minimum) à 12 mois (maximum);
- l'emploi doit s'inscrire dans une démarche de perfectionnement professionnel

- être un emploi à temps plein (39 heures/semaine);
- garantir une rémunération fixe correspondant au salaire en vigueur dans la profession et qui ne saurait être inférieure au salaire minimum interprofessionnel de croissance, excluant tout travail à commission; et
- prévoir un salaire et des conditions de travail conformes aux conventions collectives en vigueur ou à la législation sur les normes du travail.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, NOTAMMENT SUR DES EMPLOYEURS FRANÇAIS POTENTIELS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Office franco-québécois pour la jeunesse

1441, boulevard René-Lévesque ouest
Bureau 301

Montréal (Québec)

H3G 1T7

Téléphone : (514) 873-4255 ou

1-800-465-4255

Télocopieur : (514) 873-0067

Courrier électronique : ofqj@cam.org

Internet : <http://www.ofqj.qc.ca>.

IRLANDE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les étudiants et les jeunes Canadiens peuvent aller travailler en Irlande.

DURÉE DES STAGES

La durée de séjour maximum est de douze mois. Aucune prolongation du permis de travail n'est accordée dans le cadre de ce programme.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- posséder un passeport en règle et suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour en Irlande; et
- détenir une offre d'emploi écrite d'un employeur irlandais. (Cette offre doit stipuler, entre autres, que l'employeur offre les avantages habituellement prévus dans les conventions collectives.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Programme de vacances-travail en Irlande est accessible toute l'année. Ceux qui veulent y participer doivent présenter une demande de permis de travail au moins trois mois avant la date à laquelle ils prévoient partir. Il incombe à l'employeur de se procurer la demande de permis de travail auprès du ministère irlandais du Service public et de l'Emploi (Department of Enterprises and Employment).

Les candidats qui n'ont pas d'offre d'emploi spécifique en Irlande peuvent présenter une demande de participation par l'entremise du

Programme de vacances-travail pour étudiants (PVTE). Voir la partie 3 du répertoire.

Les Canadiens qui travaillent en Irlande ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie irlandais.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME ET SUR DES EMPLOYEURS POTENTIELS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade d'Irlande

130, rue Albert

Bureau 1105

Ottawa (Ontario)

K1P 5G4

Téléphone : (613) 233-6281

Télécopieur : (613) 233-5835

JAPON

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les jeunes Canadiens peuvent passer des vacances prolongées au Japon tout en ayant la possibilité d'occuper occasionnellement un emploi, selon leurs besoins, pour payer leurs dépenses de séjour. Le programme vise à faire apprécier la culture japonaise aux participants ainsi qu'à favoriser la compréhension mutuelle.

La plupart des jeunes Canadiens qui participent à ce programme obtiennent un emploi relié à l'enseignement de l'anglais. Les personnes compétentes qui ont de l'expérience dans le domaine de l'enseignement peuvent trouver un poste d'enseignant dans une école de langues ou au sein d'une entreprise. Il existe aussi une demande de professeurs de français, mais une bonne connaissance de l'anglais est néanmoins nécessaire.

DURÉE DES STAGES

Le visa de vacances-travail au Japon est valide pendant une période initiale de six mois. Il peut être prolongé de six mois une fois sur place.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne et résider au Canada;
- posséder un passeport en règle et un billet d'avion aller-retour ou suffisamment d'argent pour acheter le billet de retour; et
- posséder suffisamment d'argent pour payer vos dépenses, y compris d'éventuels frais médicaux, pendant votre séjour initial au Japon.

Il n'est pas nécessaire d'être étudiant pour prendre part à ce programme.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Programme de vacances-travail au Japon est accessible toute l'année. Pour y participer, vous devez présenter une demande à cet effet au moins huit semaines avant la date à laquelle vous prévoyez partir. Pour obtenir un visa, vous devez vous adresser directement à une mission consulaire ou diplomatique japonaise au Canada.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade du Japon
255, rue Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 9E6
Téléphone : (613) 241-8541
Télécopieur : (613) 241-7415
Internet: www.embjapan.can.org

Consulats

Tour de la Banque Toronto-Dominion
Bureau 2702
Case postale 10
Centre Toronto-Dominion
Toronto (Ontario)
M5K 1A1
Téléphone : (416) 363-7038
Télécopieur : (416) 367-9392

600, rue de la Gauchetière ouest
Bureau 2120
Montréal (Québec)
H3B 4L8
Téléphone : (514) 866-3429
Télécopieur : (514) 395-6000

2480, Manulife Place
10180, 101e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3S4
Téléphone : (403) 422-3752
Télécopieur : (403) 424-1635

1177, rue Hastings ouest
Bureau 9001
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2K9
Téléphone : (604) 684-5868
Télécopieur : (604) 684-6939

NOUVELLE-ZÉLANDE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, vous pouvez passer des vacances en Nouvelle-Zélande tout en ayant la possibilité d'occuper un emploi de temps à autre, selon vos besoins, pour payer vos dépenses de séjour. Le programme vise à permettre le déplacement d'un plus grand nombre de jeunes personnes entre le Canada et la Nouvelle Zélande ainsi qu'à resserrer les liens entre les deux pays.

Les participants jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Les participants admissibles peuvent demeurer jusqu'à 12 mois en Nouvelle-Zélande.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 à 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- pouvoir démontrer à l'agent des visas que le but principal de votre voyage en Nouvelle-Zélande est bel et bien d'y passer des vacances et non d'y occuper un emploi; et
- posséder un billet d'avion aller-retour et disposer d'assez d'argent pour payer vos frais de subsistance pendant les premiers six mois de votre séjour en Nouvelle-Zélande.

Il n'est pas nécessaire d'être étudiant pour participer à ce programme.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous devez payer vous-mêmes vos frais de voyage et d'hébergement. Il est possible de participer au Programme vacances-travail, en Nouvelle-Zélande, toute l'année. Pour obtenir un visa, vous devez vous adresser directement à une mission consulaire ou diplomatique néo-zélandaise au Canada ou au Programme de vacances-travail pour étudiants (PVTE). Voir la partie 3 du répertoire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Haut-commissariat de la Nouvelle-Zélande
Metropolitan House
99, rue Bank
Bureau 727
Ottawa (Ontario)
K1P 6G3
Téléphone : (613) 238-5991
Télécopieur : (613) 238-5707
Internet : www.nzhcottawa.org/index.html

Consulats

888, rue Dunsmuir
Bureau 1200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3K4
Téléphone : (604) 684-7388
Télécopieur : (604) 684-7333

PAYS-BAS

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux étudiants canadiens qui désirent travailler aux Pays-Bas.

Les principaux secteurs d'emploi sont les suivants :

- l'industrie;
- le commerce;
- les sciences et les techniques;
- le tourisme;
- l'agriculture et l'horticulture.

Seuls les candidats qui souhaitent travailler dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture peuvent obtenir de l'aide pour trouver un emploi. Les services de placement sont réservés aux étudiants (à temps plein ou partiel) inscrits à un programme d'études universitaires en agriculture ou en horticulture ou diplômés d'un tel programme ou d'un programme d'études collégiales équivalent.

L'organisme Stichting Uitwisseling, l'agence d'échanges pour les jeunes et de voyages d'études agricoles des Pays-Bas, s'occupe de placer les personnes qui ont de l'expérience en agriculture ou en horticulture dans des fermes ou des entreprises oeuvrant dans ces secteurs. La nature des emplois dépend des saisons ainsi que des compétences et des goûts des participants. C'est pourquoi vous devez joindre à votre demande un curriculum vitæ détaillé. Après avoir trouvé une famille d'accueil, l'agence communique avec vous pour obtenir votre approbation.

Les participants placés par l'agence Stichting Uitwisseling sont nourris et logés, et gagnent environ 125 florins par semaine (communiquez avec une institution financière, un bureau de change ou les journaux pour connaître les taux de change). Ceux qui trouvent eux-mêmes un emploi dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture peuvent accepter le salaire qui leur est offert.

Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants des Pays-Bas en ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Vous pouvez obtenir un permis de travail de quatre mois non renouvelable, à moins de prouver que vous travaillez dans votre domaine d'études. Le cas échéant, les restrictions et les règlements du Programme d'échanges de jeunes travailleurs s'appliquent automatiquement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne ou être un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement au Canada; et
- fréquenter (à temps plein ou partiel) une université, un collège, un institut technique ou l'équivalent, ou en avoir obtenu un diplôme au cours de la dernière année. (Vous devez fournir une copie du diplôme ou une attestation de l'établissement que vous avez fréquenté.)

De plus, vous devez satisfaire à l'une des trois conditions suivantes :

- obtenir, d'un employeur éventuel aux Pays-Bas, un document d'offre d'emploi stipulant la nature du travail, la durée, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, OU

- avoir de la famille ou des amis aux Pays-Bas chez qui vous pouvez loger et qui peuvent vous aider à trouver un emploi (vous devez fournir une lettre de la personne qui vous parraine); OU
- fournir la preuve que vous disposez de fonds suffisants pour votre séjour.

Vous devez avoir une connaissance suffisante du néerlandais ou de l'anglais pour trouver du travail.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour faire un stage dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture, vous devez présenter une demande à cet effet au moins six semaines avant la date à laquelle vous prévoyez partir. Si vous avez une offre d'emploi, vous devez présenter une demande au moins deux semaines avant la date de votre départ.

Il vous incombe de trouver vous-mêmes un emploi. Aucune aide financière n'est offerte, et vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et payer toutes vos dépenses (voyage, hébergement, nourriture, etc.).

Les étudiants peuvent aussi s'adresser au Programme de vacances-travail pour étudiants (PVTE). Voir la partie 3 du répertoire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Stichting Uitwisseling

À l'attention de : Mme. Rosemieke
van de Meerendonk
24, croissant Goulding
Kanata (Ontario)
K2K 2N9
Téléphone : (613) 599-6316
Télécopieur : (613) 599-9397
Internet : www.uitwisseling.nl

ROYAUME-UNI

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les jeunes étudiants et non-étudiants canadiens peuvent voyager au Royaume-Uni pendant une période prolongée tout en ayant la possibilité d'occuper un emploi à l'occasion, selon leurs besoins, pour payer leurs dépenses de voyage. Le programme ne permet pas aux Canadiens d'obtenir un permis de travail pour un emploi spécifique.

DURÉE DE SÉJOUR

Les citoyens canadiens peuvent demeurer jusqu'à deux ans au Royaume-Uni. Les emplois qui leur sont offerts sont habituellement dans les magasins de détail, les bureaux, les « pubs » ainsi que dans le secteur de l'hôtellerie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 17 et 27 ans;
- avoir la citoyenneté d'un pays membre du Commonwealth;
- démontrer une bonne connaissance pratique de l'anglais; et
- posséder un passeport en règle et suffisamment d'argent pour séjourner au Royaume-Uni.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Programme de vacances-travail au Royaume-Uni est accessible toute l'année. Pour y participer, vous devez présenter une demande à cet effet au moins huit semaines avant la date à laquelle vous prévoyez partir. Pour obtenir un visa, vous devez vous adresser directement à une mission consulaire ou diplomatique du Royaume-Uni au Canada ou au Programme de vacances-travail pour étudiants (PVTE). Voir partie 3 du répertoire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Haut-commissariat de
Grande-Bretagne

Immigration

80, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1P 5K7

Téléphone : (613) 237-2008
Télécopieur : (613) 232-2533

Consulats

4200 – 1000 De La Gauchetière ouest
Montréal (Québec)
H3B 4W5
Téléphone : (514) 866-5863
Télécopieur : (514) 866-0202

777, rue Bay
Bureau 1910
College Park
Toronto (Ontario)
M5G 2G2

Téléphone : (416) 593-1290
Télécopieur : (416) 593-1229

1111, rue Melville
Bureau 800
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3V6
Téléphone : (604) 683-4421
Télécopieur : (604) 681-0693

SUÈDE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les étudiants et non-étudiants peuvent enrichir leur expérience de voyage à l'étranger en vivant et en travaillant en Suède.

DURÉE DES STAGES

Le permis de travail est valide jusqu'à 12 mois. L'emploi ne se limite pas à un seul employeur, à un seul endroit ou à un domaine particulier. Le permis ne peut être émis que par l'Ambassade de Suède à Ottawa ou par des consulats suédois au Canada.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- détenir un passeport canadien en règle; et
- avoir une connaissance adéquate du suédois ou de l'anglais.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au programme, vous devez présenter une demande à cet effet, en personne, au moins six semaines avant la date à laquelle vous prévoyez arriver en Suède.

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage. Si vous n'êtes pas protégé par un régime d'assurance internationale couvrant les frais médicaux et les frais d'hospitalisation, vous devez souscrire un contrat d'assurance individuelle ou collective.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade de Suède

Mercury Court

377, rue Dalhousie

Ottawa (Ontario)

K1N 9N8

Téléphone : (613) 241-8553

Télécopieur : (613) 241-2277

Consulats

2, rue Bloor ouest

Bureau 1504

Toronto (Ontario)

M4W 3E2

Téléphone : (416) 963-8768

Télécopieur : (416) 923-8809

1100 – 1188, rue Georgia est

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6E 4A2

Téléphone : (604) 683-5838

Télécopieur : (604) 687-8237

